

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT R.R.1562.065**

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

R.R.1562.065 modifiant le règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier les usages autorisés dans les zones RM28-760 et RM36-772 du règlement de zonage refondu R.R.1562 ainsi que prohiber le service au volant et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement

Ce règlement est entré en vigueur le 12 décembre 2023, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 12 décembre 2023